FO vous aide à calculer votre reclassement

JE SUIS ADHERENT.E FO ■ oui ■ non

Fiche a envoyer à votre syndicat SNFOLC

Concours discipline

Nom Prénom

Corps et Grade

Adresse

Tel Mail

Établissement (nom et adresse)

ATTENTION ! Joindre tous vos contrats et, si possible, la fiche récapitulative de vos services établis par le rectorat.
Envoi par mail en format JPEG ou PDF conseillé.

COMPLÉTER LE TABLEAU CI-DESSOUS ▼

Activité antérieure	Durée en jours 1 an = 360 jours 1 mois = 30 jours	Quotité de service (2)	Coefficient	Durée retenue (Durée x Quotité x Coefficient)	Remarques
Enseignant contractuel et titulaires d'un corps d'enseignement de l'éducation nationale			135/135 (1) (2)		
AESH, AED, AP, MDP, EAP, Alternants			100/135 (1) (2)		
Enseignant dans le privé			Sous contrat : 135/135(1) (2) Hors contrat : 90/135(1)		
Activités professionnelles dans le secteur privé			2/3		
Contractuel de droit public			2/3 (2)		
Elève professeur à l'ENS			50 % pour la 1ère et la 2ème année		
			100 % pour la 3ère et la 4ème année		75% pour les lauréats de l'agrégation
Fonctionnaires B et C			2/3 (1)		
Service National			100%		
			TOTAL	jours	

(1) /175 pour l'agrégation
(2) Un temps partiel d'une quotité supérieure à 50% est pris en compte comme un temps complet. Pour une quotité inférieure à 50%, l'ancienneté est comptabilisée au prorata du temps de travail effectif.

TABLEAUX ANNEXES

Correspondance théorique échelon/ancienneté		Grille des indices : (indices nouveaux majorés, INM)		
Échelon	Ancienneté	Échelon	Certifié, CPE, PEPS, PsyEN-EDO	Agrégés
1er échelon	0 jours	1er échelon	395	455
2ème échelon	360 jours	2ème échelon	446	503
3ème échelon	720 jours	3ème échelon	453	518
4ème échelon	1 440 jours	4ème échelon	466	547
5ème échelon	2 160 jours	5ème échelon	481	584
6ème échelon	3 060 jours	6ème échelon	497	623
7ème échelon	4 140 jours	7ème échelon	524	664
8ème échelon	5 220 jours	8ème échelon	562	715
9ème échelon	6 480 jours	9ème échelon	595	762
10ème échelon	7 920 jours	10ème échelon	634	805
11ème échelon	9 360 jours	11ème échelon	678	835

Vous serez reclassé auème échelon avec une ancienneté de